

# CHANGEMENT DE LA LOCALITÉ D'UN CLUB

## Trois étapes à suivre :

1. Faire approuver le changement de localité par un vote des deux tiers des membres du club présents et votants lors d'une réunion statutaire du club où le quorum est atteint (voir Article 19, § 2 des statuts types du Rotary club).
2. Informer le gouverneur de la nouvelle localité proposée.
3. Obtenir l'approbation du conseil d'administration du Rotary en soumettant ce formulaire dûment rempli à votre correspondant CDS (services Support Clubs & Districts). [Cliquer ici pour connaître son nom.](#)

## **En tant que dirigeants du club, nous certifions les informations suivantes au conseil d'administration du Rotary :**

1. Notre club a approuvé le changement de localité ci-dessous lors de notre réunion statutaire du par un vote des deux tiers des membres présents conformément à l'article 19, § 2 des statuts types du Rotary club.
2. Notre club a informé le gouverneur de son intention de changer sa localité.
3. Notre localité actuelle est  
  
Notre nouvelle localité est
4. Motif du changement :

\_\_\_\_\_  
Signature du président de club

*(En signant, vous attestez que les étapes ci-dessus ont été remplies.)*

\_\_\_\_\_  
Signature du secrétaire du club

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date